



**Interreg**  
Grande Région | Großregion  
**Sesam'GR**  
Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung



# GUIDE POUR LA MISE EN PLACE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS DE JEUNESSE

TERRITOIRE DE L'EURODISTRICT SAARMOSELLE

Ce guide s'adresse aux acteurs de la jeunesse du territoire de l'Eurodistrict ayant un intérêt pour la coopération transfrontalière, qu'ils soient assistants sociaux, ou scolaires, éducateurs, animateurs et coordinateurs jeunesse, membres d'associations, collaborateurs administratifs dans le domaine de la jeunesse, enseignants, etc.

Il vise à orienter ces derniers dans la création et mise en place de projets transfrontaliers. L'Eurodistrict se veut être un acteur déterminant dans ce processus, en impulsant les rencontres entre les acteurs de la jeunesse en SaarMoselle ainsi qu'en proposant un soutien technique aux porteurs de projets afin de les accompagner dans leurs démarches.

## Table des matières

1. Les projets transfrontaliers.....	3
1.1. Objectifs.....	3
1.2. Avantages .....	3
2. Soutien de l’Eurodistrict .....	3
2.1. Critères d’éligibilité .....	4
2.2. Les porteurs de projet .....	5
2.3. Les types de projets soutenus .....	5
3. Soutien financier .....	6
3.1. Fonds Européen pour la Jeunesse .....	6
3.2. Erasmus + « Échanges de jeunes » .....	7
3.3. Corps Européen de Solidarité .....	8
3.4. Microprojet INTERREG Grande Région (terminé).....	9
3.5. Fonds de coopération Grande Région (attention, derniers délais) .....	10
3.6. OFAJ.....	10
3.6.1. Agir pour l’environnement (Fondation SNCF) .....	13
3.6.2. Le fonds citoyen franco-allemand .....	14
3.7. Service civique.....	14
3.8. Région Grand Est « Expériences de Jeunesse » .....	15
3.9. Moselle Jeunesse .....	16
4. ....	16
ande de soutien.....	18

## 1. Les projets transfrontaliers

### 1.1. Objectifs

Les projets transfrontaliers visent tout d'abord à encourager le développement des **compétences interculturelles** des jeunes en favorisant

- ✚ L'ouverture au monde extérieur
- ✚ La découverte et l'acceptation de l'Autre dans sa différence
- ✚ La sensibilisation des jeunes à une autre culture
- ✚ La promotion des échanges interculturels
- ✚ La coopération et la communication entre jeunes français et allemands et entre les structures des deux côtés de la frontière
- ✚ L'apprentissage de la langue du voisin et la mobilité des jeunes en région transfrontalière
- ✚ La découverte des habitudes et des coutumes du pays frontalier

Ces projets promeuvent également le **multilinguisme** chez les jeunes en Moselle et en Sarre, en leur permettant

- ✚ D'acquérir ou de réinvestir les outils langagiers de base afin de communiquer avec les jeunes de l'autre côté de la frontière
- ✚ De développer leurs connaissances et les champs lexicaux dans l'autre langue

### 1.2. Avantages

Mettre en place des projets transfrontaliers c'est avant tout décider de faire partager ses expériences avec des homologues de l'autre côté de la frontière. Ainsi, les projets peuvent s'appuyer sur de l'existant en réemployant des actions qui fonctionnent au niveau local et les étendre au niveau transfrontalier. Ils peuvent également prendre la forme de projets innovants. Une démarche de **co-création** se met alors en place, qui s'appuie sur la **complémentarité** des acteurs transfrontaliers désireux d'œuvrer ensemble.

## 2. Soutien de l'Eurodistrict

L'Eurodistrict SaarMoselle organise des journées d'action interculturelles destinées à encourager les échanges entre les acteurs de la jeunesse ayant un intérêt pour la coopération transfrontalière. Lors de ces journées, ces acteurs peuvent également s'informer sur les possibilités de financement des projets.

Par le biais de ces actions, il s'agit d'informer voire de convaincre les acteurs de la jeunesse des perspectives qu'ouvre la coopération transfrontalière pour l'avenir des jeunes du territoire. Une prise de conscience des jeunes de l'appartenance et de

l'identification au territoire transfrontalier SarreMoselle et, plus encore, de la Grande Région, ne pourra être effective que si les acteurs de la jeunesse sont eux-mêmes convaincus et animateurs de cette démarche.

L'Eurodistrict apporte un **soutien technique** aux acteurs de la jeunesse, désireux de mettre en place un projet transfrontalier. Celui-ci peut prendre diverses formes :

- ✚ Trouver des contacts
- ✚ Aider à nouer les premières relations d'un partenariat
- ✚ Assister à l'une ou l'autre réunion pour aider à l'animation
- ✚ Aider à la traduction
- ✚ Aider à l'interprétariat
- ✚ Aider à la promotion du projet / manifestation au travers des moyens de communication existants de l'Eurodistrict
- ✚ Fournir un premier conseil pour les demandes de financement
- ✚ Assister / participer à une manifestation (stand Eurodistrict, intervention d'un élu ou d'un technicien)

## 2.1. Critères d'éligibilité

### Critères obligatoires

Pour recevoir un soutien technique de la part de l'Eurodistrict, le porteur de projet doit remplir le formulaire de demande de soutien (annexe). De même, le projet doit :

- ✚ Être transfrontalier et/ou multiculturel (franco-allemand)
- ✚ Se dérouler sur le territoire de l'Eurodistrict
- ✚ Impliquer l'Eurodistrict

### Autres critères

- ✚ Organisation conjointe du projet par au moins une institution française et une institution allemande. Cependant, si le porteur de projet n'a pas trouvé d'homologue de l'autre côté de la frontière lorsqu'il rédige sa demande de soutien, l'Eurodistrict peut l'aider dans la recherche du partenaire.
- ✚ Les institutions des deux côtés de la frontière participent financièrement et/ou organisationnellement au projet
- ✚ Le projet s'intègre dans la stratégie territoriale de l'Eurodistrict

Tous ces critères ne doivent pas forcément être remplis, mais ils peuvent donner plus de chance au projet d'être sélectionné et soutenu par l'Eurodistrict, qui attribue jusqu'à 10 jours de travail.

## 2.2. Les porteurs de projet

L'accompagnement proposé par l'Eurodistrict s'adresse aux acteurs de l'éducation non-formelle qui œuvrent pour la jeunesse hors temps scolaire sur le territoire de l'Eurodistrict, qu'ils soient assistants sociaux, ou scolaires, éducateurs, animateurs et coordinateurs jeunesse, membres d'associations, collaborateurs administratifs dans le domaine de la jeunesse ou enseignants.

## 2.3. Les types de projets soutenus

Ces projets peuvent prendre des formes diverses, selon le domaine dans lequel ils s'inscrivent (sport, culture, entraide, lien social, environnement, etc.). En 2021, et ce malgré les effets de la crise sanitaire, l'Eurodistrict SaarMoselle se réjouit d'accorder son soutien technique à 4 projets citoyens. Par le passé, de nombreux projets jeunesse ont également pu bénéficier de cet appui.

Quelques exemples de projets citoyens soutenus :

### L'hydrogène sans frontière, de l'énergie verte à la mobilité

L'Eurodistrict apporte son soutien pour :

- ✚ La traduction d'un prospectus et des présentations PowerPoint pour des conférences thématiques sur l'hydrogène.
- ✚ Aide à l'interprétariat lors d'une manifestation
- ✚ La diffusion des informations au sein des réseaux de l'Eurodistrict.

### Marche Nordique Chronométrée

- ✚ Traduction du flyer d'inscription à la marche

### Coopérative Jeunesse de Services (CJS) Transfrontalière

- ✚ Pour l'édition 2021 : aide à l'interprétariat
- ✚ Lors de précédentes éditions : recherche de structures de jeunesse sarroises pour la participation de jeunes à la CJS et pour le recrutement d'animateurs bilingues ; recherche d'entreprises sarroises pour présenter leur métier ou l'utilisation du matériel lors de la CJS ; communication et promotion de la CJS transfrontalière



### 3. Soutien financier

De nombreux programmes de soutien pour la mise en place de vos projets transfrontaliers sont présentés ci-dessous. Vous trouverez des programmes à l'échelle européenne, grand régionale, franco-allemande, nationale, régionale ou départementale, ayant chacun leurs thématiques propres identifiées à l'aide des symboles ci-dessous.

 Démocratie, droits de l'homme, mémoire, activités de volontariat, engagement citoyen

 Franco-allemand

 Culture

 Professionnalisation

 Sports

#### 3.1. Fonds Européen pour la Jeunesse



Le Fonds Européen pour la Jeunesse (FEJ) est une structure du Conseil de l'Europe, visant à apporter un soutien financier et un conseil pédagogique aux ONG de jeunesse à but non lucratif opérant aux niveaux local, régional, national et international.



Les projets doivent être liés à une des 3 priorités thématiques du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2022-2023:

1. Votre projet soutient les jeunes dans leur action pour accéder à leurs **droits** et promouvoir **l'éducation aux droits de l'homme**. Il doit permettre de renforcer **l'accès aux droits sociaux pour les jeunes des quartiers défavorisés** et favoriser **l'éducation aux médias et aux droits des jeunes dans l'environnement numérique**.
2. Vous agissez pour développer la **participation des jeunes à la vie politique** et au **renforcement d'institutions démocratiques** efficaces, responsables et inclusives. En outre, votre projet encourage les jeunes à s'engager en faveur de la **protection environnementale**.
3. Votre projet œuvre en faveur d'une société **plus inclusive et pacifique** grâce à des actions de prévention et de **lutte contre les discriminations**. Il fait la promotion de **l'égalité de genre**. Vos actions encouragent **le dialogue interculturel** et la **consolidation de la paix** et favorisent **l'inclusion sociale**.

Le FEJ soutient des projets de jeunesse organisés selon les principes de l'éducation non formelle. Différentes catégories d'aide sont accessibles selon la portée de votre projet. Dans le cadre de projets transfrontaliers, une demande de subvention pour une activité pilote pourra être faite. Il doit s'agir d'une intervention, c'est-à-dire une activité qui concourt, au niveau local, à résoudre un problème de société lié au contexte et touchant les jeunes. Si votre projet peut répondre aux différents critères, il faut tout d'abord enregistrer votre ONG sur le site du FEJ et soumettre une demande en ligne.

Plus d'informations : <https://www.coe.int/fr/web/european-youth-foundation/>

#### Activité pilote :

Taux maximum d'intervention	100% des coûts couverts
Plafond	10 000€ à 15 000€
Territoire éligible	Tous les signataires de la Convention culturelle européenne : les 47 États membres du Conseil de l'Europe + le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan
Qui peut candidater ?	Des organisations non gouvernementales de jeunesse à but non lucratif, les projets doivent y être développés par, avec et pour les jeunes (15-30 ans)

### 3.2. Erasmus + « Échanges de jeunes »



Erasmus+

Erasmus + soutient des projets de coopération entre les organisations actives dans le secteur de la jeunesse à travers le monde. Ces projets visent à **favoriser les échanges, l'apprentissage interculturel et le sentiment d'appartenance à l'Europe**. Ils visent également à développer les **compétences et les aptitudes des jeunes, à renforcer les valeurs européennes**. Enfin, ces projets ont pour objectifs d'**éradiquer les préjugés et les stéréotypes**, de sensibiliser les jeunes aux sujets de société pertinents et stimuler ainsi **l'engagement dans la société et la participation active**.

La Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et plus particulièrement les Référents Europe et International pour la Jeunesse (REIJ) accompagnent les projets des associations et des collectivités qui souhaitent organiser des activités internationales pour les jeunes.

Les échanges offrent à des groupes de 16 à 60 jeunes âgés de 13 à 30 ans de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître pendant une période allant de 5 à 21 jours. Lors de ces échanges, les jeunes organisent une série d'activités (ex. ateliers, débats, jeu de simulations, activités de plein air, etc.) autour d'un thème d'intérêt commun.

Les rencontres de jeunes nécessitent la création de partenariats avec au moins un autre pays pour constituer des groupes de jeunes internationaux (des groupes de 8 jeunes de chaque pays par exemple).

Subvention maximale	Forfait de 575 € par participant, voyage et frais de subsistance inclus.
Territoire éligible	États membres de l'UE, pays tiers participants au programme et pays partenaires

Plus d'informations : <https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/fiches-de-lecture.html>

### 3.3. Corps Européen de Solidarité



**CORPS  
EUROPÉEN  
DE SOLIDARITÉ**

Le corps européen de solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes de 18 à 30 ans la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Les différentes activités soutenues par le Corps Européen de Solidarité :

#### Projets de volontariat

- ✚ Opportunités pour les jeunes de 18 à 30 ans de réaliser une activité de solidarité volontaire non rémunérée à temps plein
- ✚ Dans une organisation labellisée d'un autre pays que celui de leur résidence (UE, pays voisins, pays partenaires)
- ✚ Pour une période de 2 à 12 mois (2 semaines à 2 mois pour les jeunes ayant moins d'opportunités)
- ✚ Activité de volontariat individuel ou de groupe

#### Stages (hors cursus scolaire ou de formation)

- ✚ Temps plein de 2 à 6 mois rémunéré par l'organisation responsable du stage du participant au CES.
- ✚ Les stages doivent comprendre un volet d'apprentissage et de formation.
- ✚ La subvention de l'UE, versée à l'organisation coordinatrice du projet, doit couvrir les frais de voyage (en grande partie) et le cas échéant une aide à l'installation à l'étranger.
- ✚ Dans le cadre d'un contrat de stage conclu au début du stage et conformément au cadre réglementaire applicable du pays où le stage a lieu

#### Emplois

- ✚ Temps plein de 3 à 12 mois rémunéré par l'organisation employant le participant au CES

- ✚ Dans le cadre d'un contrat de travail écrit, respectant toutes les conditions d'emploi définies dans la législation nationale ou les conventions collectives applicables

### Projets de solidarité

- ✚ Initiatives locales créées et menées par des groupes d'au moins cinq jeunes résidents d'un même pays
- ✚ Au profit de leurs communautés locales et présentant une valeur ajoutée européenne claire
- ✚ La solidarité regroupe un large éventail de domaines d'intervention pouvant être le thème support des projets : inclusion, accueil et intégration des réfugiés et des migrants, citoyenneté et participation, environnement et protection de la nature, santé et bien-être, éducation et formation, emploi et entrepreneuriat, créativité et culture, sport, etc.
- ✚ D'une durée de 2 à 12 mois
- ✚ Forfait : 500€/mois
- ✚ Si nécessaire, un organisme peut apporter son aide dans le cadre de la procédure de candidature.

Plus d'informations : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/blog/587/17/Le-Corps-europeen-de-solidarite-comment-ca-marche.html>

### 3.4. Microprojet INTERREG Grande Région (terminé)



✚ Les microprojets sont des projets de coopération de petites structures ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de la coopération transfrontalière. L'objectif de ces petits projets proches des citoyens est d'encourager les **rencontres** et les **échanges transfrontaliers** entre les citoyens, les associations, les organisations, les visiteurs et les institutions publiques.

A l'été 2021, suite au dernier appel à microprojets, ce sont encore 16 candidatures de microprojets qui ont été retenues. Le **cofinancement par le dispositif des microprojets n'est plus possible actuellement**, le programme INTERREG V A Grande Région arrivant sur la fin de sa période de programmation.

Toutefois, l'Autorité de gestion du programme travaille actuellement sur des nouveaux dispositifs pour soutenir les projets citoyens.

Plus d'informations sur la **future période de programmation** Interreg : <http://www.interreg-gr.eu/fr/interreg-vi-2021-2027-fr/>

### 3.5. Fonds de coopération Grande Région (attention, derniers délais)



Soutenir des projets pour mieux se connaître, échanger des idées, mieux se comprendre, tel est l'objectif du Fonds de coopération de la Grande Région. Initié comme action pilote en 2019, le Fonds de coopération de la Grande Région est reconduit cette année. En renouvelant un tel instrument de soutien aux petits projets transfrontaliers citoyens, le Sommet de la Grande Région poursuit l'objectif de renforcement du sentiment d'appartenance des 11,6 millions habitants de la Grande Région à ce territoire commun de coopération.

L'appel à projet 2021 est toujours en cours. Néanmoins, les projets déposés au titre du Fonds de coopération doivent être mis en œuvre au cours de l'année 2021 et se terminer au plus tard le 31 décembre 2021. Le dépôt des demandes de subvention se fait au plus tard 8 semaines avant le démarrage du projet.

Il n'a pas encore été décidé si le fonds sera reconduit pour 2022.

Taux maximum d'intervention	Jusqu'à 90% du montant total du projet TTC
Plafond	500€ minimum à 2000€ maximum par projet
Période de mise en œuvre	<b>Année civile 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.</b>
Qui peut candidater ?	Partenariat transfrontalier de petites structures à personnalité morale associant au moins deux porteurs issus d'au minimum deux territoires composant la Grande Région de deux pays différents (Lorraine, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles, Ostbelgien, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Grand-Duché de Luxembourg).

Plus d'informations : <http://www.granderegion.net/Fonds-de-cooperation/Appel-a-projets>

### 3.6. OFAJ

**OFAJ** Grâce à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), 9 millions de jeunes ont pu participer à près de 376 000 projets différents depuis sa création en 1963. Les échanges et projets qu'il soutient sont multiples et ont pour but de former les jeunes des deux pays en renforçant la connaissance du pays voisin et en favorisant l'apprentissage interculturel et linguistique. L'OFAJ souhaite aussi promouvoir l'idée européenne et, par conséquent, il encourage également les programmes trilatéraux. Les

**DFJW**

domaines d'activités sont nombreux : Echanges scolaires et extra-scolaires, formations interculturelles, échanges universitaires, formations professionnelle, volontariats et bien plus encore.

Les modalités de financements pour les programmes d'échange de groupes sont les suivantes :

Montant de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Subvention pour 35 personnes maximum (dans le cadre des « Rencontres professionnelles au domicile du partenaire ») et pour 60 personnes maximum (dans le cadre des « Rencontres en tiers lieu »)</li> <li>✚ Indemnités forfaitaires pour les frais de transport (modalités définies par l'OFAJ: <a href="http://www.ofaj.org">www.ofaj.org</a>)</li> <li>✚ Hébergement: max. 15 €/jour/Personne, si l'hébergement est payant.</li> <li>✚ Subventions pour les frais de programme: max. 250 €/jour pour maximum 10 jours pour les rencontres binationales et maximum 375€/jour pour 10 jours pour les projets trinational</li> <li>✚ Subventions pour les coûts d'accompagnement linguistique: max. 150 €/Jour</li> <li>✚ Pour la participation de jeunes avec des besoins spécifiques (Définition d'après les modalités de l'OFAJ: <a href="http://www.ofaj.org">www.ofaj.org</a>), une plus haute prise en charge financière est assurée</li> </ul>
Territoire éligible	France et Allemagne (pour les projets trilatéraux : Informations sur les pays-tiers prioritaires d'après les modalités définies par l'OFAJ : <a href="https://www.ofaj.org/programmes-trilateraux-a-l-ofaj.html">https://www.ofaj.org/programmes-trilateraux-a-l-ofaj.html</a> )

De plus, il existe la possibilité d'obtenir une subvention pour des projets particulièrement innovants dans le cadre des « **Projets 1234** ». Le financement dépend de la qualité du projet et de ses objectifs, sans condition de durée, de nombre de participants ou de réciprocité (voir les lignes directives de l'OFAJ : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org))

Qui peut être subventionné ?	Pas de restrictions
Plafond	1.234 €

Plus d'informations sur les autres possibilités de soutien, sur le site internet de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Plaquette d'informations disponible sous ce lien : <https://www.dfjw.org/media/offres-pour-etablissements-d-enseignement-professionnel-ou-technologique-et-pour-cfa.pdf>.

Enfin, en 2021 l'OFAJ lance son appel à projets « **La démocratie : C'est pour aujourd'hui ! Les voix des jeunes pour l'avenir** »

Dans un contexte de polarisation croissante de la société, de théories du complot, d'infox ainsi que de crises du climat et de l'avenir, l'OFAJ et la bpb souhaitent renforcer la démocratie, la participation et l'engagement par et pour les jeunes, et en vue des élections à venir en Allemagne en 2021 et en France en 2022, apporter une nouvelle contribution concrète à l'éducation citoyenne qui dépasse les frontières. L'appel à projets marque le début d'une coopération convenue jusqu'à décembre 2023 entre l'OFAJ et l'Agence allemande pour l'éducation citoyenne (*Bundeszentrale für politische Bildung*). L'objectif de la coopération est d'approfondir le thème de l'éducation citoyenne dans les programmes et projets franco-allemands et trilatéraux, ainsi que de développer de nouveaux formats de programmes innovants.

Qui peut être subventionné ?	Les associations, organisations, établissements de formation et lycées, de même que des candidatures individuelles émanant de personnes âgées entre 18 et 30 ans.
Pour quel public ?	Les jeunes de 14 à 30 ans
Sur quelles thématiques	Projets et rencontres sur les thèmes de la démocratie, des droits humains et des élections Projets et rencontres pour la promotion de l'engagement et l'implication de la jeunesse dans un contexte marqué par le réchauffement climatique, le développement durable et les inégalités. Projets et rencontres sur les thèmes de la liberté d'expression et des théories du complot, dans un environnement numérique
Plafond	20 000 €

Les demandes de financement peuvent désormais être soumises via le formulaire de demande en ligne. Nous vous serions très reconnaissants de transmettre l'appel à projets et le communiqué de presse ci-joints à vos réseaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site: <https://www.ofaj.org/appels-a-projets-et-a-candidatures/la-democratie-c-est-pour-aujourd-hui-les-voix-des-jeunes-pour-l-avenir.html>.

### 3.6.1. Agir pour l'environnement (Fondation SNCF)



La Fondation SNCF veut répondre à l'élan citoyen en matière environnementale en aidant les jeunes à concrétiser leurs initiatives écologiques sur le territoire, conçues dans un esprit d'intérêt collectif, et en les encourageant dans la création de valeur locale.

Entre 2021 et 2025, la Fondation SNCF publiera plusieurs appels à projets accessibles aux jeunes qui ont des idées de création d'activité en faveur de l'environnement sur leur territoire. Ci-dessous les données relatives à l'appel à projets 2021 (terminé).

Plafond	Entre 1.000 € et 10.000 € dans la limite de 50% du budget global du projet.
Territoire éligible	Le projet doit se dérouler en France (métropolitaine et Outre-mer), mais les projets inter-associatifs, y compris avec des candidats éligibles étrangers, sont encouragés.
Qui peut candidater ?	Les associations à but non lucratif ou structures d'intérêt général ayant au moins deux ans d'existence (hors structures à caractère religieux, confessionnel ou politique).  Le projet doit concerner des jeunes entre 11 et 30 ans.
Pour quel projet ?	Le projet doit : S'inscrire dans le domaine d'intervention « agir pour l'environnement. Ne pas être un projet à caractère événementiel (salon, festival, ...), mais plutôt une visée pérenne à moyen terme. Avoir un marquage et un impact territorial affirmés.
Date limite de candidature	L'appel à projets 2021 est clos. Pour rester informé sur les futurs appels à projets, voir le lien ci-dessous.

Pour rester informé : <https://www.sncf.com/fr/engagements/fondation-sncf/modes-de-soutien/appels-a-projets>

### 3.6.2. Le fonds citoyen franco-allemand



A la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, l'Allemagne et la France mettent en place à partir du 16 avril 2020 un Fonds citoyen commun destiné à encourager les **initiatives de citoyens** et les **jumelages entre les villes**. Sont éligibles les projets dont l'objectif est de mettre en place, d'approfondir ou de renouveler durablement les relations franco-allemandes et l'échange direct entre les sociétés civiles française et allemande, de renforcer la démocratie en France et en Allemagne et de promouvoir l'idéal européen d'union dans la diversité.

Plafond	Jusqu'à 5 000 € et au-delà de 50 000 € selon les catégories. La combinaison avec Erasmus+ ou d'autre financements dans la limite du coût total des dépenses est possible.
Taux maximum d'intervention	Selon les catégories jusqu'à 70%-80% des dépenses éligibles
Durée du projet	Il n'existe pas de durée minimale pour les projets mais ils doivent débuter et s'achever au cours d'une même année civile. Les projets en cours ou achevés ne sont pas éligibles.
Qui peut candidater ?	Entités ayant un statut de personnalité juridique, avec un siège en France et/ou en Allemagne : <ul style="list-style-type: none"> <li> Les communes et collectivités territoriales</li> <li> Les institutions scientifiques</li> <li> Les centres de formation</li> <li> Les acteurs de l'économie sociale et solidaire</li> <li> Les fondations</li> <li> Les associations, les comités de jumelage</li> </ul>

NB : Les projets éligibles à une subvention de l'OFAJ, s'adressant exclusivement aux enfants et aux jeunes, ne peuvent pas bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds citoyen.

Plus d'informations : [www.fondscitoyen.eu](http://www.fondscitoyen.eu)

### 3.7. Service civique



Le Service Civique est un **engagement volontaire** de 6 à 12 mois, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans - et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap et sans condition de diplôme. Les missions se situent en France ou à l'étranger en fonction de la structure d'envoi choisie et de ses différents partenaires.

Pour accueillir un jeune en service civique au sein d'un organisme ou d'une association, il faut un agrément de l'Agence du Service Civique ou de ses délégués territoriaux. Désormais, la demande est disponible en ligne : <https://www.service-civique.gouv.fr/page/gerer-mon-agrement-en-ligne> . Il est essentiel que l'organisme qui souhaite accueillir un ou des jeunes en service civique élabore un véritable projet d'accueil des volontaires. Ce processus doit être conduit en amont du remplissage du dossier de demande d'agrément et de l'accueil des jeunes.

Taux maximum d'intervention	Jusqu'à 583 € par mois pour le volontaire
Territoire éligible	France
Qui peut candidater ?	Jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Avec une carte d'identité française ou une pièce justifiant de la nationalité d'un pays de l'Union Européenne</li> <li>✚ Autre nationalité : justifier d'un titre de séjour régulier en France depuis plus d'un an ou d'un titre de séjour régulier sans condition de durée (statut d'étudiant étranger, de réfugié)</li> </ul>

Plus d'informations : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

### 3.8. Région Grand Est « Expériences de Jeunesse »



La Région Grand Est soutient des projets portés par des jeunes de 15 à 29 ans qui leur permettent de vivre une expérience à dimension professionnelle ou citoyenne, qu'elle soit culturelle, sportive, éducative, environnementale.



- ✚ Pour être éligible au **volet professionnalisant**, le projet doit contribuer à l'insertion du jeune qui le porte et lui permettre de réaliser une expérience décisive dans son parcours professionnel ; le jeune doit porter ce projet seul.
- ✚ Pour être éligible au **volet citoyen**, le projet doit relever d'un engagement dans les domaines social, solidaire, environnemental ou international ; il peut être porté seul, en groupe ou en association.

Date limite du dépôt de candidatures	Pas de date limite. Possibilité de candidater tout au long de l'année
Plafond	2000€
Territoire éligible	Région Grand Est

Plus d'informations : <https://www.jeunest.fr/une-idee-un-projet-besoin-dun-coup-de-pouce-financier-2/>

La région Grand Est soutient également la **mobilité** transfrontalière, européenne et internationale des jeunes des jeunes.

Plus d'informations : <https://www.jeunest.fr/bouger-les-aides-de-la-region/>

### 3.9. Moselle Jeunesse



#### Une ambition construite pour, par et avec les jeunes Mosellans



Le Département a souhaité traduire son engagement auprès des 11-25 ans par sa politique volontariste « Moselle Jeunesse » déclinée dans une charte départementale. Celle-ci s'appuie sur la mise en cohérence des politiques départementales à destination de la jeunesse, l'engagement des communes et des intercommunalités, des plans d'actions spécifiques à chacun des cinq territoires mosellans ainsi que sur le soutien aux associations. Avec une priorité: renforcer la place des jeunes à tous les niveaux des projets.

Via cette charte, le Département soutient non seulement les initiatives des territoires, mais aussi les projets portés par les associations locales de jeunesse, ainsi que les associations départementales et les fédérations d'éducation populaire. Objectif: stimuler la dynamique d'animation des territoires pour permettre à tous les jeunes de **se retrouver**, de **s'exprimer** et de **s'investir** dans des **projets artistiques, culturels, sportifs, scientifiques...**

Avec une aide financière de 200 à 1 000 € accordée aux 11-25 ans, le Département accompagne et valorise les actions qui ont un impact sur la vie des jeunes et leurs territoires. Les projets soutenus **#Team Moselle Jeunesse** sont ceux qui participent à la vie locale ou départementale et qui présentent une **utilité sociale**. Ces projets sont notamment repérés par les Conseillers Départementaux Juniors et les acteurs associatifs eux-mêmes au cœur des territoires et relais des initiatives. 5 000 jeunes directement impliqués dans les projets sont soutenus dans le cadre de Moselle Jeunesse.

Montant de la subvention	En 2020, « Moselle Jeunesse » bénéficiait d'une enveloppe de 1,27 M€ : <ul style="list-style-type: none"><li>✚ 638 000 € de subventions pour les projets des territoires</li><li>✚ 52 000 € pour le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes</li><li>✚ 200 000 € d'aides pour les associations locales</li></ul>
--------------------------	--

	✚ 300 000 € de subventions pour les associations et fédérations départementales
Territoire éligible	Moselle

Plus d'informations : [https://www.moselle.fr/jcms/dev\\_6751/fr/moselle-jeunesse](https://www.moselle.fr/jcms/dev_6751/fr/moselle-jeunesse)

**PROJETS CITOYENS**  
Demande de soutien auprès de l'Eurodistrict SaarMoselle



**Institution qui porte le projet (adresse, téléphone et mail) :**

**Nom et coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone et mail) :**

**Partenaires du projet :**

**Date ou période de réalisation du projet :**

**Lieu de réalisation du projet :**

**Intitulé du projet :**

**Description du projet et de son aspect transfrontalier - Public ciblé - Estimation du nombre de personnes touchées et du coût du projet (1 500 signes maximum):**

Projet existant (\*)  Depuis le :  
Nouveau projet (\*)

## Tâches demandées à l'Eurodistrict\* :

1. Trouver des contacts

2. Aider à nouer les premières relations d'un partenariat   
(Aider à l'animation de l'une ou l'autre réunion afin de définir les buts et modalités d'un partenariat)

3. Aider à la traduction

*Si oui : Quel genre de document seront à traduire ?*

*Combien de signes comprend/comprennent le(s) document(s) à traduire ?*

Réponse :

4. Aider à l'interprétariat

(lors de réunions de mise en place du projet, mais pas pour des événements récurrents)

*Si oui : pour combien de réunions **une aide** à l'interprétariat sera-t-elle nécessaire ?*

Réponse :

5. Aider à la promotion du projet / manifestation au travers des moyens de communication existants de l'Eurodistrict

*Si oui, lesquels? Veuillez cocher les cases !*

Site internet  Twitter  Facebook  Newsletter

6. Assister / participer à une manifestation

(stand Eurodistrict, intervention d'un élu ou d'un technicien)

*Si oui: Qu'attendez-vous concrètement ? Quelle serait la durée de la participation de l'élu ou d'un administratif lors de la manifestation ?*

Réponse :

7. Fournir un premier conseil pour les demandes de concours

8. Soutien en cas de questions administratives ou juridiques dans un contexte transfrontalier

---

\* Veuillez numéroter les cases correspondant à vos besoins par ordre de priorité (1 étant votre besoin le plus important)

**Questions et remarques éventuelles :**

**Fait le :**

**Signature du porteur de projet :**

**Réceptionné le :**

**Signature et cachet de l'Eurodistrict Saar Moselle :**



## Contacts :

Nico Palma  
Eurodistrict SaarMoselle  
Talstraße 16  
D-66119 Saarbrücken  
Tel: +49 (0)681 / 506 8016  
nico.palma@saarmoselle.org  
[www.saarmoselle.org](http://www.saarmoselle.org)